FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M. 10057 - Schlumberger/CEA/Genvia JV

SECTION 1.2

Description de la concentration

L'Opération est la création de la société commune de plein exercice par Schlumberger SA et CEA Investissements SA, filiale du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (Vinci Construction Invest SAS, Vicat SA et l'Agence Régionale Énergie Climat Région Occitanie SAS seront actionnaires minoritaires non contrôlants).

Genvia produira des stacks électrochimiques réversibles d'oxyde solide SOEC/SOFC de différentes capacités ainsi que des modules eux-mêmes intégrables dans des électrolyseurs ou des systèmes plus complets capables de répondre aux besoins en hydrogène bas carbone à des prix compétitifs.